



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 279 890 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
29.01.2003 Bulletin 2003/05

(51) Int Cl.7: **F21V 5/00**, F21S 8/10,
F21V 9/08
// F21W101:14

(21) Numéro de dépôt: **02291829.6**

(22) Date de dépôt: **18.07.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Buisson, Alain**
78320 Le Mesnil Saint-Denis (FR)

(74) Mandataire: **Faber, Jean-Paul**
CABINET FABER
35, rue de Berne
75008 Paris (FR)

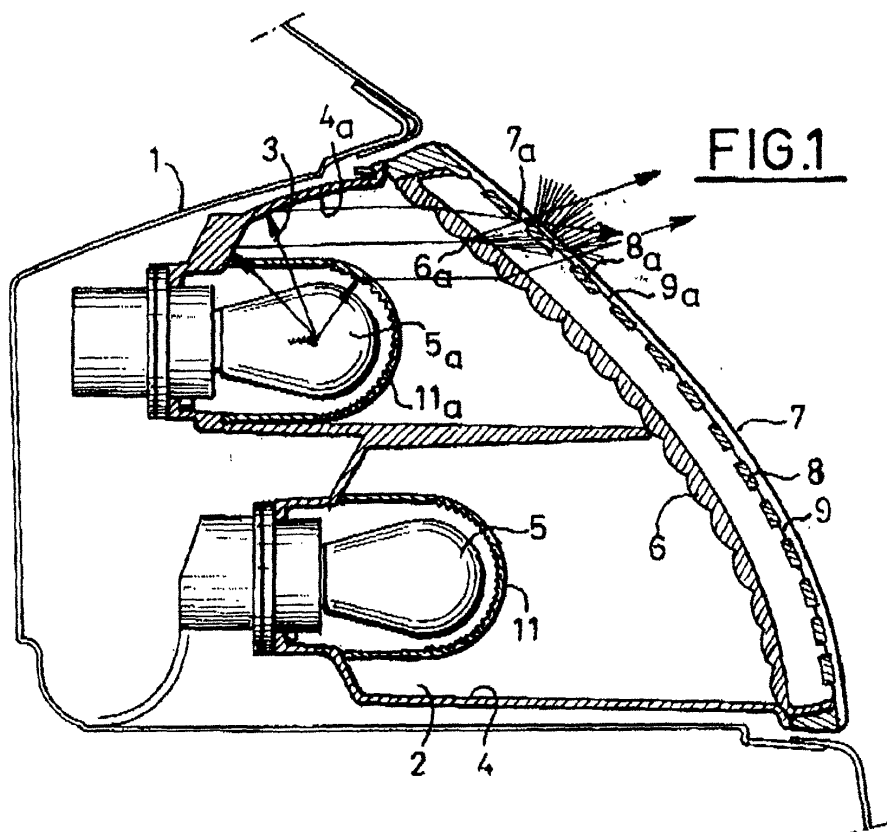
(30) Priorité: **26.07.2001 FR 0110005**

(71) Demandeur: **Compagnie d'Equipements
Automobiles Axo Scintex**
78320 Le Mesnil Saint-Denis (FR)

(54) **Feu de signalisation de véhicule automobile**

(57) Feu de signalisation de véhicules automobiles du type comprenant une lampe (5), un réflecteur (4), une glace incolore (7) présentant une série de barreaux (8) ménageant entre eux des intervalles incolores (9) et un écran (6) inséré entre la lampe (5) et la glace (7) et com-

portant une optique propre à canaliser les rayons lumineux issus de la lampe dans les intervalles (9), caractérisé en ce que les barreaux (8) sont réalisés en une matière incolore dans l'épaisseur de laquelle sont noyées des billes incolores (10).



EP 1 279 890 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un feu de signalisation de véhicules automobiles.

[0002] L'invention se rapporte à un feu de signalisation comportant une lampe, un réflecteur et une glace extérieure comportant une série de barreaux ménageant des intervalles entre eux, un écran étant inséré entre la lampe et la glace, ledit écran comportant une optique propre à canaliser les rayons lumineux issus de la lampe vers les intervalles.

[0003] Un tel feu est décrit dans le brevet français n° 2 770 184 du 27 Octobre 1997 au nom de la demanderesse.

[0004] Normalement, les barreaux sont rouges et la glace est incolore. Ainsi, lorsque le feu est éteint le feu présente un aspect brillant rouge uniforme.

[0005] L'un des buts de la présente invention est de réaliser un feu qui, lorsqu'il est éteint, a un aspect différent de celui de la technique antérieure.

[0006] Le feu, selon l'invention, est du type comprenant une lampe, un réflecteur, une glace incolore présentant une série de barreaux ménageant entre eux des intervalles incolores et un écran inséré entre la lampe et la glace et comportant une optique propre à canaliser les rayons lumineux issus de la lampe dans les intervalles, ledit feu étant caractérisé en ce que les barreaux sont réalisés en une matière incolore dans l'épaisseur de laquelle sont noyées des billes incolores.

[0007] Grâce à cette disposition, on obtient un feu qui, lorsqu'il est éteint, a un aspect opalescent et, lorsqu'il est allumé, ressemble à l'éclairage donné par un tube fluorescent.

[0008] Afin que le feu puisse présenter les fonctions prévues par la réglementation, devant la lampe est disposée une bonnette colorée, par exemple, orange pour la signalisation de changement de direction, rouge pour le feu arrière et le stop, etc.

[0009] L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés :

Figure 1 est une vue en coupe d'un feu, selon l'invention.

Figure 2 montre à plus grande échelle un barreau.

[0010] Sur la figure 1, on a représenté un feu désigné dans son ensemble par la référence 1 et qui comporte deux fonctions, par exemple, éclairage arrière et changement de direction. A cet effet, le feu est divisé en deux compartiments 2 et 3.

[0011] Le compartiment 2 comporte un réflecteur 4, une lampe 5, un écran collimateur cristal 6 et une glace extérieure 7.

[0012] Devant la lampe 5 est disposée une bonnette colorée 11 par exemple en rouge si on suppose que ce

compartiment correspond à l'éclairage arrière.

[0013] La glace 7 est incolore et comporte, noyées en partie dans son épaisseur, du côté interne, une série de barreaux 8 ménageant entre eux des intervalles 9.

[0014] Les barreaux 8 ont une section rectangulaire et sont réalisés en polyméthacrylate incolore dans l'épaisseur duquel sont noyées des billes 10 incolores de la même matière.

[0015] Ainsi, lorsque la lampe 5 est allumée, les rayons émis par cette dernière sont canalisés par l'écran 6 pour être envoyés dans les intervalles 9, de sorte que le feu présente la fonction prévue par la réglementation. Toutefois, une partie des rayons traverse les barreaux 8, ces rayons (voir figure 2) étant diffusés par les billes 10 pour former un flux secondaire ce qui donne à ce feu un aspect fluorescent non éblouissant.

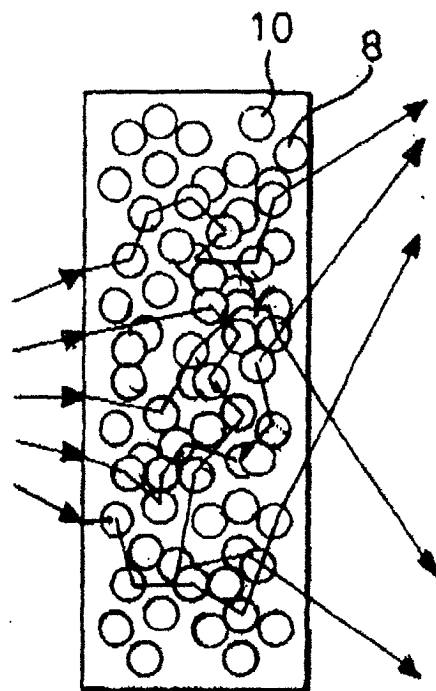
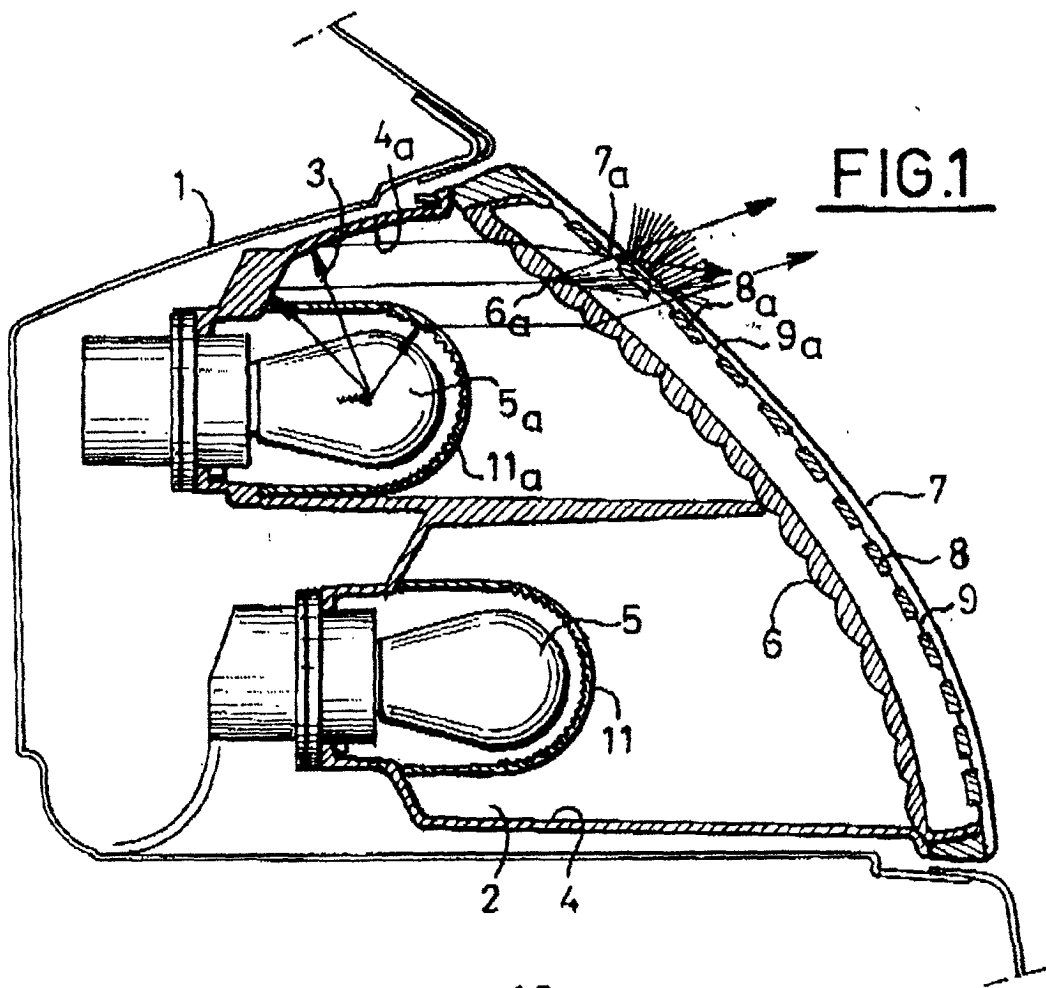
[0016] Le compartiment 3 comporte une lampe 5a, une bonnette 11a, dans ce cas colorée en orange, un réflecteur 4a, un écran collimateur 6a et une glace 7a incolore et dans laquelle, du côté interne, sont noyées des barreaux à section rectangulaire 8a du même type que les barreaux 8 et ménageant entre eux des intervalles 9a.

[0017] Le feu, lorsqu'il n'est pas allumé, a un aspect opalescent très brillant ce qui est dû au fait que la lumière extérieure traverse les intervalles et est renvoyée par les réflecteurs 4, 4a.

[0018] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Revendications

1. Feu de signalisation de véhicules automobiles du type comprenant une lampe (5), un réflecteur (4), une glace incolore (7) présentant une série de barreaux (8) ménageant entre eux des intervalles incolores (9) et un écran (6) inséré entre la lampe (5) et la glace (7) et comportant une optique propre à canaliser les rayons lumineux issus de la lampe dans les intervalles (9), **caractérisé en ce que** les barreaux (8) sont réalisés en une matière incolore dans l'épaisseur de laquelle sont noyées des billes incolores (10).
2. Feu de signalisation de véhicules automobiles, selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte une bonnette colorée (11) disposée devant la lampe (5).





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 1829

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	EP 0 074 727 A (BRITAX VEGA LTD) 23 mars 1983 (1983-03-23) * page 2, ligne 11 - ligne 21 * * page 3, ligne 7 - ligne 13 * * page 3, ligne 24 - ligne 29 * * figures 1,4,7 *	1	F21V5/00 F21S8/10 F21V9/08 //F21W101:14
A	FR 2 796 130 A (VALEO VISION) 12 janvier 2001 (2001-01-12) * page 5, ligne 15 - ligne 30 * * page 8, ligne 1 - ligne 24 * * figures 3,5,6 *	1	
A	FR 2 785 221 A (VALEO VISION) 5 mai 2000 (2000-05-05) * abrégé * * figures 2,3 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			F21V F21Q
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		21 octobre 2002	Prévot, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 02 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 1829

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-10-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0074727	A	23-03-1983	EP 0074727 A1	23-03-1983
			JP 58053103 A	29-03-1983
FR 2796130	A	12-01-2001	FR 2796130 A1	12-01-2001
			DE 10032509 A1	08-02-2001
			IT RM20000356 A1	31-12-2001
FR 2785221	A	05-05-2000	FR 2785221 A1	05-05-2000

EPC FORM P-460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82